

# BILAN D'ACTIVITÉ du CODESEN



2022

1. Préambule
2. Travaux 2022
3. Budget et moyens
4. Liste des membres

Soutenu par :



# 1. PREAMBULE

Le **CO**nseil de **D**éveloppement **E**conomique **S**ocial et **EN**vironnemental des Communautés du pays de Saint-Malo constitue un organe consultatif, un cadre de discussion et de proposition permettant l'implication des acteurs socio-économiques aux réflexions, projets et actions, conduits à l'échelle du pays et des Communautés du pays, par les élus locaux.

Lancé dans le prolongement de la démarche de révision du projet de territoire 2012-2013, il s'appuie sur deux organes : une assemblée et un bureau.

Deux missions principales pour ses membres :

- **Représenter l'expression de la société civile** en émettant des avis sur les politiques publiques, projets de territoire, schémas d'aménagement, etc. menés par les collectivités locales.
- **S'auto-saisir de sujets afin de les porter à la connaissance des élus et du grand public.**

Organisation :

- Un bureau et une assemblée
- 5 sections :
  - Sections issues de la démarche de révision du projet de territoire*
  - Section 1 - Economie Emploi Formation
  - Section 2 - Habitat Construction Logement Aménagement
  - Section 3 - Transport Déplacement Infrastructure
  - Section 4 - Santé Culture Sport
  - Section 5 - Energie Mer Littoral Foncier

L'assemblée rassemble les personnes (hors élus communautaires et agents publics) qui ont participé, participent ou souhaitent participer aux travaux des Communautés du pays, dans le cadre de ses commissions, comités et groupes de travail. **Composée de structures et de « citoyens motivés », elle représente aujourd'hui environ 80 personnes.**

**Ses membres sont régulièrement sollicités pour exprimer leurs avis sur différentes thématiques ou projets menés à l'échelle du pays et des Communautés : l'aménagement du territoire, la santé, la mobilité, la planification énergétique, etc.**

Le bureau est l'organe opérationnel du CODESEN. Il est composé de vingt acteurs socio-économiques, représentatifs des 5 sections. **Ses membres sont étroitement associés aux travaux conduits à l'échelle du pays : orientations stratégiques, aménagement, etc. Il exprime la voix de la société civile par la réalisation de contributions notamment, et assure un lien entre les membres de l'assemblée et les élues.**

*La Charte de fonctionnement du CODESEN est disponible sur le site internet du pays, rubrique [Qui Sommes-nous > CODESEN](#)*

## 2. LES TRAVAUX 2022

### La concertation en chiffres.

- ✓ **1** réunion du Bureau :
  - Auditions de deux porteurs de projets (Chantier d'insertion maritime et Villa Medicis, Emeraude Emotion).
  - Perspectives pour le CODESEN
  - Adaptation de la charte de fonctionnement
  - Lancement d'un appel à candidatures pour renouveler le Bureau
  
- ✓ **6** réunions du Comité Unique de programmation (CUP), instance chargée de sélectionner les projets bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre du Contrat de partenariat.
  
- ✓ **6** réunions du Comité de pilotage LEADER 2021-2027, instance dédiée à élaborer la nouvelle stratégie LEADER et de formaliser la candidature auprès de la Région Bretagne pour solliciter un concours financier.
  
- ✓ **4** participations aux Conférences des Maires élargies au CODESEN organisées par les Communautés du pays de Saint-Malo (Zéro artificialisation nette des sols, co-construction de la nouvelle stratégie LEADER, contractualisations mutualisées...).
  
- ✓ **3** réunions du Comité de pilotage DLAL FEAMPA, instance dédiée à élaborer la nouvelle stratégie et de formaliser la candidature auprès de la Région Bretagne pour solliciter un concours financier dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA).
  
- ✓ **2** réunions de la nouvelle Commission Mer et Littoral (CML), instance chargée de sélectionner les projets bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre du FEAMPA.
  
- ✓ **1** réunion de travail pour participation à l'élaboration du Pacte de cohérence régionale et territoriale qui encadrera la future politique contractuelle Région/Territoires
  
- ✓ **22** réunions de commissions d'élus mises en place à l'échelle du pays de Saint-Malo auxquelles ont participé **1 à 2** membres du CODESEN
  - Thématique de la commission (nombre de réunions) : Aménagement (**10**), Transitions (**7**), Numérique (**3**), Santé (**2**).

- ✓ **5** représentations du CODESEN à des réunions extérieures :
  - Ateliers de concertation organisé par Saint-Malo Agglomération : le Plan Local de l'Habitat
  - 4èmes assises citoyennes de la mer et du littoral, en lien avec les autres conseils de développement bretons
  - Comité de pilotage sur la mobilité de la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel
  - Comité des partenaires mobilité de la communauté de communes de la Bretagne Romantique dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié
  - Comité de pilotage du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes de la Côte d'Emeraude
  
- ✓ **2** éditions de la lettre d'info aux membres du CODESEN qui ont permis de relayer environ **12** évènements en lien avec la concertation, le débat, le partage d'expériences sur le pays de Saint-Malo et en Bretagne.
  
- ✓ **1** appel à candidatures pour renouveler les membres du bureau, **1** courrier aux présidents des Communautés du pays de Saint-Malo et **2** interventions sur les territoires pour présenter le CODESEN (Festival Bouge ta baie et réunion du groupe citoyens concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la communauté de communes de la Bretagne Romantique)
  
- ✓ **1** nouvelle charte de fonctionnement du CODESEN

## La concertation en actions.

### Lien avec le PETR et les Communautés du pays de Saint-Malo

- ✓ La loi NOTRe du 7 Août 2015 stipule que « *toute intercommunalité de plus de 20.000 habitants doit se doter d'un Conseil de Développement* » (individuel ou mutualisé).
  - ✓ La loi Engagement & Proximité du 27 décembre 2019 stipule depuis que cette obligation ne vaut plus que « pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants ».
- Les 4 Communautés du pays de Saint-Malo ont délibéré en 2017 pour acter la poursuite de la concertation locale à l'échelle du pays par le biais du CODESEN.**
- ✓ A travers les nominations de nouveaux membres intégrant le Bureau, le CODESEN veille à aller vers une représentation équilibrée de chaque EPCI. **Poursuite en 2023.**

## Loi Egalité et Citoyenneté

- ✓ La loi Egalité et Citoyenneté du 27 Janvier 2017 impose la parité femmes-hommes dans les instances de démocratie participative et la représentation des différentes tranches d'âge.
- ✓ Depuis Septembre 2018, les membres du Bureau privilégient systématiquement les candidatures féminines lors des renouvellements du Bureau. En 2021, la mise à jour complète de l'Assemblée a permis d'atteindre l'objectif de parité avec une assemblée de 80 personnes composée de 40 femmes et 40 hommes. **Poursuite en 2023.**

## Participation à la nouvelle stratégie FEAMPA

- ✓ Dans le cadre de la gestion du FEAMPA, Dinan agglomération et les Communautés du pays de Saint-Malo, plus particulièrement les Communautés littorales de Saint-Malo agglomération, Côte d'Emeraude et Pays de Dol – Baie du Mont-Saint-Michel ont déposé un dossier de candidature en avril 2022 auprès du Conseil régional de Bretagne. Celui-ci a été sélectionné et le territoire a été doté d'une enveloppe de 1 029 704 € du FEAMPA, qui pourra permettre de débloquer une enveloppe d'un montant équivalent auprès du Conseil régional de Bretagne. Ces fonds permettront de financer des projets locaux, collectifs et innovants en lien avec l'économie bleue, l'activité des filières de pêche et d'aquaculture, les évolutions des métiers de la mer et l'aménagement durable de l'interface terre-mer.

La nouvelle commission Mer et Littoral en charge de sélectionner les projets est constituée de représentants des principales organisations locales liées à la mer et au littoral ainsi que des représentants des conseils de développement. Elle a été installée le 30 septembre 2022 et elle s'est réunie une autre fois en décembre.

**Poursuite en 2023. Les réunions sont mises en place en fonction des projets présentés ou des besoins d'animation.**

## Participation à la nouvelle stratégie LEADER

- ✓ Dans le cadre de la gestion du programme LEADER issu du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), les Communautés du pays de Saint-Malo ont déposé une candidature commune. En sollicitant une enveloppe d'1,5 M€ auprès du Conseil régional de Bretagne et du programme européen LEADER, les Communautés du pays souhaitent soutenir des projets locaux et innovants qui œuvrent au développement d'un urbanisme rural durable et sobre. Un Comité de pilotage dédié aux travaux de la candidature s'est réuni plusieurs fois en 2022. Celui-ci a réuni un partenariat public-privé comprenant notamment des membres issus du CODESEN.

**Démarrage en 2023 en cas de sélection. Les réunions sont mises en place en fonction des projets présentés ou des besoins d'animation.**

## Groupe de travail *Acceptabilité de la densité urbaine*

- ✓ Les représentants du CODESEN de la commission Aménagement ont souhaité apporter leur contribution face à une problématique rencontrée par les élus du territoire. Deux réunions de partages d'expériences ont été organisés en 2021 afin de collecter les points de vue, et d'identifier les freins et les leviers. Une synthèse des réflexions a été rédigée en 2022.

**Poursuite de la réflexion en 2023 avec l'audition d'autres acteurs ressources, tri de la matière collectée et partage du travail réalisé auprès des élus du territoire.**

## Lettre d'informations du CODESEN

- ✓ Depuis 2019, les membres du CODESEN sont destinataires d'une lettre d'informations. Elle vise à diffuser les événements se déroulant sur le territoire et d'inciter à la participation afin d'améliorer les échanges de bonnes pratiques, de contribuer au lancement de projets collectifs.
- ✓ Elle était envoyée initialement par mail tous les 15 jours. En 2022, seules deux lettres ont pu être publiées.

**Reprise des publications en 2023 selon un rythme à re-définir.**

## Participation au Réseau des Conseils de développement bretons

Les 23 Conseils de développement bretons sont associés dans un réseau, permettant les échanges d'expérience et d'outils, favorisant leur rôle d'experts locaux.

**Reprise de l'implication au sein du réseau en 2023.**

## Renouvellement de l'assemblée et du bureau

- ✓ Une assemblée paritaire d'environ 80 personnes est à l'œuvre depuis 2021 suite à un travail important de renouvellement. Une mise à jour des membres de l'assemblée est menée tout au long de l'année, en fonction des changements effectués au sein des différents organismes représentés (associations, entreprises, organismes divers, etc.)
- ✓ Le bureau du CODESEN doit se renouveler suite aux départs pressentis de la moitié des membres et d'une sous-représentation de certains territoires. Un travail a été initié en 2022 avec l'envoi d'un appel à candidatures aux membres de l'assemblée et d'un courrier de demande de candidats auprès des Communautés du pays de Saint-Malo.

**Poursuite du travail de renouvellement des membres en 2023. Cet axe de travail est prioritaire pour le début de l'année 2023.**

# 8 BUDGET ET MOYENS

## Compte de résultat 2022

Dépenses	Montants	Recettes accordées	Montants	Taux
	TTC		TTC	
<b>Charges à caractère général</b> <i>Dont :</i> - Location immobilière - Maintenance - Fournitures - Adhésion au Réseau des conseils de développement bretons	12 061,32 €	<b>Région Bretagne</b>	20 259,03 €	80,00%
		<b>Pays de Saint Malo</b>	5 064,76 €	20,00%
<b>Charges de personnel</b> <i>Dont :</i> - Chargé de mission Animation (0,67 ETP) - Assistant administratif (0,34/10,35 ETP) - Directeur (0,34 / 10,35 ETP) - Charges patronales	13 262,47€			
<b>TOTAL</b>	<b>25 323,79 €</b>		<b>25 323,79 €</b>	<b>100 %</b>

- ✓ L'ensemble des coûts de fonctionnement généraux liés à la coopération sont répartis sur l'ensemble de ses missions au prorata des équivalents temps plein afin d'évaluer de manière très précise le coût de chacune de ses actions.
- ✓ Etant donné une longue période de vacance de poste de l'animateur du CODESEN, le compte de résultats 2022 est en baisse en comparaison aux années antérieures.

## Moyens

Pour fonctionner le CODESEN dispose de moyens alloués par les Communautés du pays de Saint-Malo, via le PETR :

- ✓ Un chargé de mission à temps partiel (0.67 ETP).  
Suite au départ de l'animateur fin 2021, un nouvel animateur a été recruté en juillet 2022 mais celui-ci a quitté ses fonctions prématurément en septembre 2022. Pendant ces périodes de vacances de poste, le fonctionnement courant du CODESEN a été assuré par d'autres agents du PETR.
- ✓ Un outil intranet, une page internet et une lettre d'information,
- ✓ Une aide du Conseil régional plafonnée à 29 583 €, sur présentation de budget prévisionnel (80% maximum).

## 9 LISTE DES MEMBRES

### Composition du Bureau du CODESEN, au 8 septembre 2022

Prénom	Nom	Organisme
<b>Secteur Economie-Emploi-Formation</b>		
Pierre-Yves	CHEVALIER	CCI Ille-et-Vilaine - Délégation SAINT-MALO
Valérie	FRIBOLLE	CCI Ille-et-Vilaine - Délégation SAINT-MALO
Jean-Luc	GRIFFON	Professionnels Tourisme Côte d'Emeraude
Pascale	JOLY	Mission locale du pays de Saint-Malo
Christelle	KERVENNIC	Citoyenne
<b>Secteur Habitat-Construction-Logement-Aménagement</b>		
...	...	...
Joëlle	HEDOU	Citoyenne
<b>Secteur Transports-Déplacements-Infrastructures</b>		
Françoise	GATIER	Association 6 J'ose
Xavier	GEORGELIN	Société EVEN
Jean-Pierre	ROUSSEAU	Association A Vélo Malo
<b>Secteur Santé-Culture-Sports</b>		
Loïc	FREMONT	Réseau Si tous les Ports du Monde
Pierre	LEFILLEUL	Union Départementale des Associations Familiales d'Ille et Vilaine
Serge	MILLET	Association Familles rurales
Jean	SMITH	Comité Départemental Olympique et Sportif
<b>Secteur Energie-Mer-Littoral-Foncier</b>		
...	...	...
Christophe	GALLAIS	Association La Peniche Saint-Malo
Pascal	LECLERC	Comité départemental des Pêches et des Elevages Marins
Jean-Baptiste	MAINSARD	Chambre d'agriculture
Isabelle	THOMAS	Association Breizh Mer

Lors de la réunion du Bureau du 26 Novembre 2020, Madame Françoise GATIER, représentante de l'association 6 J'ose et Monsieur Pascal LECLER, Président du Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins, ont été élus co-Présidents du CODESEN pour 2 ans.

La liste des membres de l'assemblée du CODESEN est disponible sur le site internet du pays, rubrique [Qui Sommes-nous > CODESEN](#)